Des élus pas très .Net

A l'heure où le gouvernement prépare une loi attaquant les prérogatives des Instances Représentatives du Personnel, la CGT continue de défendre le rôle préventif des instances.

Nantes, 21 avril 2015

Article L2323-6 : *Le comité d'entreprise est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle.*

En émettant un avis même négatif lors de la consultation du CEt du 26 mars 2015, les délégations FO, CFDT et SNU ont considéré que la Direction les avaient suffisamment informées sur le déploiement de « mail.net ».
Pourtant une demande d'expertise avait été demandée par les élus CGT et SNU du CHSCT pour en mesurer les implications sur la santé des agents… mais la Direction aidée en cela par FO a réussi à la bloquer.
La Direction est restée « on ne peut plus floue » sur les réponses apportées en instance , profitant en cela de la posture de certaines délégations qui n'ont même pas pris la peine de « déranger » la Direction pour obtenir les réponses que chaque collègue se pose au quotidien (la lecture des PV est souvent éloquente).

Amateurisme ? Naïveté ? Stratégie ? A chacun d'en juger.

Pour la CGT, les élus dans les instances ne sont pas là… pour faire nombre.
Les élus CGT au CEt et au CHSCT se sont battus pour obtenir de la Direction une information exhaustive sur les dossiers « mail.net », « conseillers dédiés » et modifications des horaires d'accueil. Ces dossiers avec ceux de « l'offre digitale », des nouvelles prestations, de la « réforme » de l'EID, constituent un ensemble cohérent : la convention tripartite et sa déclinaison en termes de plan stratégique et de feuille de route.

Et maintenant, au quotidien dans les agences ? On fait quoi ?

Pour la CGT, ce n'est pas aux agents de gérer au quotidien et en leur nom des questions des D.E. alors même qu'elles ne relèvent pas de leur champ de compétences.
La Direction leur demande de trouver la « bonne réponse » auprès de leurs collègues GDD alors que ceux-ci ont déjà une charge de travail conséquente et souvent aucun temps de planifié pour cela. En ce la, la Direction créé l'illusion du conseiller dédié polycompétent et omniscient.
De plus, la multiplication de ces sollicitations constitue un fort risque de tensions entre les collègues. De surcroit, les réponses approximatives, voire erronées d'un point de vue réglementaire, augmentent encore l'inégalité de traitement entre les usagers et les risques d'incivilités.
Celles-ci, dorénavant « tracées » dans le dossier du D.E., risquent de mettre en danger disciplinaire les agents.

Si la DG ambitionne de substituer mail.net à la visite spontanée à l'ACO et en ARC, la CGT revendique que tous les canaux soient disponibles pour les usagers. A eux de choisir celui qui leur convient le mieux. A l'institution de veiller à mettre les moyens nécessaires pour rendre le service.
La CGT continuera de porter auprès de la Direction au CEt et au CHSCT les difficultés que rencontrent les agents dans le traitement de ces « mail.net » et le mécontentement que les D.E. leur expriment.
A ce titre, nous demandons à chacun de nous faire parvenir tout échange qu'il trouve éclairant par voie de courriel à syndicat.cgt-paysdeloire@pole-emploi.fr.